



ADEFA meuse

Employeurs
Employeurs

Evaluations en Milieu de Travail

Objectif: faciliter les recrutements de candidats qualifiés en agriculture en Meuse

Qu'est-ce que c'est ?

L'EMT consiste à placer un candidat en situation réelle de travail sur votre exploitation dans le but de lui faire découvrir votre métier ou de mesurer ses compétences pour ce métier.

Combien ça coûte ?

Rien, le candidat conserve son statut de demandeur d'emploi et reste donc indemnisé par Pôle Emploi pendant l'EMT.

Vous devez simplement consacrer un peu de temps pour réaliser l'évaluation et partager votre savoir-faire avec le candidat. En contrepartie, vous percevez une indemnité versée par Pôle Emploi à l'issue de l'EMT.

Combien de temps ça dure ?

La durée est fixée dans la convention signée avant le début de l'EMT et peut aller jusqu'à 70 heures.

Comment les candidats sont-ils sélectionnés ?

Les candidats sont sélectionnés au préalable par l'ADEFA et Pôle Emploi lors d'informations collectives. Ils sont ensuite revus en entretien individuel pour valider leur motivation ainsi que leurs attentes.

Qui contacter ?

Si vous êtes volontaire pour accueillir des EMT sur votre structure afin de faire découvrir votre métier, contacter Mélanie DEMAY (ADEFA) qui se charge de faire le relais entre les différentes parties et qui gère toutes les démarches administratives.

Contactez nous :

Association Départementale Emploi Formation en Agriculture

Maison de l'Agriculture – Place Saint Paul – 55100 VERDUN

Tél : 03.29.83.30.47 – Fax : 03.29.86.89.28

adefa-meuse@anefa.org